

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Christian LAPALU (jusqu'à la délibération C2023_41) et Mr Henri MARTIN (à partir de la délibération C2023_42)

Séance publique du JEUDI 23 MARS 2023 à 18h00

Date de convocation : 16 mars 2023

Délibération
N°C2023_40

Membres en exercice :	76
Votants :	66
Suffrages exprimés :	66
Pour :	66
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; AMBROSINO Jean-Marc ; BANOS Eric ; BELART Xavier ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; JAMMES Michel ; KAISER Stéphanie ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain, MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; COUSIN Sylvie ; GUENFICI Alexandre ; HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MONTAGNIER André-Luc ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; JANSANA Jean-Marc ; LENOIR Alexia ; PAVAN Gaëlle ; PECH Olivier ; VERGNES Magali

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : BELLOTTI-LASCOMBES Emma (délibération C2023_73) ; BORSNAK Philippe (jusqu'à la délibération C2023_40) ; CHARPENTIER Christine (à partir de la délibération C2023_70) ; HERNANDEZ Joël (délibération C2023_71) ; JULES Jean-Claude (délibération C2023_73) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2023_71) ; MARTIN Henri (délibération C2023_47) ; MOULY Didier (délibération C2023_71) ; PY Michel (délibération C2023_71) ; VIALADE Alain (délibération C2023_47) ;

EXCUSES AVEC PROCURATION : CHING Monique ; HUYNH-VAN Nathalie ; PINET Marie-Christine ; RIO Jean-Louis

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHARPENTIER Christine (jusqu'à la délibération C2023_69) ; COUSIN Sylvie (à partir de la délibération C2023_45) ; GUENFICI Alexandre (à partir de la délibération C2023_45) ; JULES Jean-Claude (jusqu'à la délibération C2023_72 et à partir de la délibération C2023_74) ; MONTAGNIER André-Luc (à partir de la délibération C2023_70) ; MOULY Didier (jusqu'à la délibération C2023_70 et à partir de la délibération C2023_72) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2023_40) ; VIALADE Alain (jusqu'à la délibération C2023_46 et à partir de la délibération C2023_48) ;

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – Composition du Bureau Communautaire : maintien du nombre de vice-présidents – création d'un nouveau poste de conseiller délégué, autre membre du Bureau

Vu l'arrêté préfectoral N°MACIT-INTERCO-2021-180 du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Suite à la démission de Monsieur HERAS de son mandat de conseiller communautaire et de 1^{er} Vice-Président du Grand Narbonne, le siège de 1^{er} Vice-Président est demeuré vacant. Il convient de préciser les modalités de remplacement.

Il est proposé de ne pas modifier le nombre de vice-présidents et de demeurer à 15.

Il est proposé de procéder à son remplacement.

Monsieur Henri Martin, actuellement 3^{ème} Vice-Président a fait part de sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

Tout conseiller peut se porter candidat sans besoin d'une déclaration préalable avant la séance.

En cas d'élection de Monsieur Henri Martin en tant que 1^{er} Vice-Président :

- le 2^{ème} Vice-Président demeurerait au même rang
- Il serait procédé à l'élection d'un nouveau Vice-Président au rang de 15^{ème} Vice-Président
- subséquemment : l'actuel 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} Vice-Président remonteront tous d'un rang

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

Lors de sa séance en date du 28 juin 2021, le Conseil Communautaire avait porté à quatre le nombre des autres membres du Bureau.

Il est proposé de porter à 5 le nombre de conseillers autres membres du Bureau,

Le Conseil :

- Prend acte de la démission de Guillaume HERAS en tant que 1^{er} Vice-Président ;
- Confirme le nombre de vice-présidents fixé à 15 ;
- Décide de procéder à l'élection d'un nouveau 1^{er} Vice-Président ainsi que d'un 15^{ème} Vice-Président le cas échéant ;
- Porte à 5 le nombre de conseillers autres membres du Bureau ;
- Précise qu'il sera procédé à l'élection du 5^{ème} conseiller délégué, autre membre du Bureau.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

